

SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

Assistante Sociale : Mme GILLET Pauline

Jours de présence au lycée Louis Armand:

Lundi (semaine A)

Jeudi

Vendredi

Rôle de l'assistante sociale dans les établissements scolaires

L'Assistante sociale scolaire apporte écoute, soutien et aide aux élèves et à leur famille pour différentes raisons :

- Situation financière et administrative : accès aux aides financières de droit et aux **fonds sociaux**. Les fonds sociaux sont des aides ponctuelles exceptionnelles permettant d'aider aux dépenses liées à la scolarité et préserver l'égalité des chances pour tous. Il peut s'agir d'une aide pour la demi-pension, l'internat ou les transports mais également pour les sorties pédagogiques, voyages scolaires ou fournitures scolaires. L'assistante sociale instruit les demandes qui sont ensuite étudiées lors d'une commission.
- Situation sociale et familiale : séparation difficile des parents, conflit relationnel entre l'adolescent et sa famille, difficultés éducatives.
- Difficultés scolaires : démotivation, absentéisme, problème de comportement, relations conflictuelles avec les autres élèves/professeurs, mal-être, isolement.
- Difficultés personnelles : troubles du comportement, conduites à risque, anxiété, fugue.

Prise de contact et RDV

L'assistante sociale reçoit les familles sur RDV. Vous pouvez la contacter lors de ses jours de présence en appelant le standard du Lycée au 04-74-02-30-00.

Elle peut recevoir les élèves sans RDV lors de ses jours de présence.

En cas d'absence, vous pouvez laisser votre nom et numéro de téléphone au standard afin qu'elle vous rappelle.